

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE L'YONNE

ARRONDISSEMENT D'AVALLON

MAIRIE D'ASQUINS



PROCES-VERBAL ANALYTIQUE

L'an deux mil vingt-six, **le vendredi 5 juin à 18 heures** s'est tenu une réunion du conseil municipal de la commune d'ASQUINS, dans la salle Paul Meunier de la mairie, convoquée par M. Philippe VEYSSIERE, maire.

Étaient présents : Philippe VEYSSIERE, Marc ROUSSEAU, Liberté BESLE, Luc LE-HUU, Clara TOMASINI, Josiane PETIT et Thomas LEROUX.

Excusés, donnant pouvoir : Simon CANE donnant pouvoir à Marc ROUSSEAU, Agathe LODI pouvoir à Clara TOMASINI, Anne-Lise DEHÉE pouvoir à Liberté BESLE et Gaspard CHEMIN pouvoir à Philippe VEYSSIERE.

Secrétaire de séance : Clara TOMASINI.

Le procès-verbal du 7 avril 2026 est validé.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation du délégué et des suppléants en vue des élections sénatoriales du 27 septembre 2026
- Avenant n°1 - Lot n°8 'Carrelage, faïence' pour la réhabilitation d'une maison d'habitation au 81 Grande rue
- Avenant n°2 - Lot n°8 'Carrelage, faïence' pour la réhabilitation d'une maison d'habitation au 81 Grande rue
- CCAVM : Convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour la construction/réhabilitation d'un bâtiment destiné à accueillir une micro-crèche
- SIVOS DES DEUX RIVIERES : Convention de participation financière aux frais de fonctionnement 2026
- Questions diverses

M. le maire ouvre la séance et transmet deux informations ne nécessitant pas de vote :

- Il a repris contact avec 2 établissements bancaires, le Crédit Mutuel et la Banque Populaire BFC pour actualiser les offres de prêt pour les travaux du 81 Grande rue (100.000 euros sur 10 ans). Les offres reçues en janvier étaient à 3,50% pour le Crédit Mutuel et 3,45% pour la Banque Populaire. La nouvelle offre du Crédit Mutuel est à 3,70%, attente de l'offre de la Banque Populaire.

- La commune va exercer son droit de préemption sur une parcelle de terrain route de Givry, 9 ares en bord de Cure, cadastrée ZK43, au prix de 0,53€ le m².

1. DÉSIGNATION DU DÉLÉGUÉ ET DES SUPPLÉANTS EN VUE DES ÉLECTIONS SÉNATORIALES DU 27 SEPTEMBRE 2026

Le Conseil municipal doit désigner son délégué au collège électoral pour l'élection des sénateurs le 27 septembre 2026.

Un seul candidat à la délégation : Philippe VEYSSIERE.

Clara TOMASINI est secrétaire du vote.

Le vote a lieu à bulletin secret.

Le conseiller le plus âgé, Luc LE-HUU, et le plus jeune, Thomas LEROUX, dépouillent les bulletins.

Résultat de l'élection du délégué : 10 votes pour Philippe VEYSSIERE, un bulletin nul.

Candidats comme suppléants : Marc ROUSSEAU, Liberté BESLE, Clara TOMASINI.

Le vote se déroule de la même manière. Ces trois suppléants sont élus à l'unanimité.

2. AVENANT N°1 - LOT N°8 'CARRELAGE, FAÏENCE' POUR LA RÉHABILITATION D'UNE MAISON D'HABITATION AU 81 GRANDE RUE

Cet avenant concerne une plus-value de 288,63 € HT (346,36 € TTC) pour le lot n°8 en faveur de la SARL Lapied Carrelage, en raison d'un changement du format de carrelage.

Adopté à l'unanimité.

3. AVENANT N°2 - LOT N°8 'CARRELAGE, FAÏENCE' POUR LA RÉHABILITATION D'UNE MAISON D'HABITATION AU 81 GRANDE RUE

Ce second avenant concerne une moins-value de 2942,79 € HT (3531,35 € TTC) pour le lot n°8 en faveur de la SARL Lapied Carrelage, en raison du transfert de cette tâche à la société Lairot (voir compte-rendu du CM précédent).

Adopté à l'unanimité.

4. CCAVM : CONVENTION DE MAÎTRISE D'OUVRAGE DÉLÉGUÉE POUR LA CONSTRUCTION/RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT DESTINÉ À ACCUEILLIR UNE MICRO-CRÈCHE

Point de contexte sur l'avancement de la micro-crèche : le projet en est à la phase d'études des sols et du bâtiment. L'avant-projet sommaire permettra de confirmer les financements et de lancer l'appel d'offres.

Le vote d'aujourd'hui porte sur la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée, établie en collaboration avec la CCAVM et la Préfecture. Il s'agit d'une mise à jour du cahier des clauses administratives particulières, qui faisait référence à des articles de loi modifiés depuis.

M. le Maire explique que la convention a été entièrement revérifiée avec Sophie Reynaud, responsable de projets à la CCAVM et architecte. Un avenant a été transmis à la maîtrise d'œuvre afin qu'elle reconnaisse que ce marché pour lequel elle était mandataire a fait l'objet de modifications de détails légaux. Des erreurs d'arrondis à la troisième décimale ont également été corrigées. Le fond du contenu de la convention ne change pas.

Cette signature est approuvée à l'unanimité.

5. SIVOS DES DEUX RIVIERES : CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIÈRE AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT 2026

Le syndicat intercommunal à vocation scolaire de Montillot est un établissement public de coopération intercommunale dont la commune d'Asquins est membre car deux enfants du village y sont scolarisés.

M. Le Maire explique que le SIVOS a l'avantage sur un groupement scolaire de faire participer les communes concernées à la détermination des frais de fonctionnement.

La participation annuelle est fixée à 1 159,98 € par enfant, soit 2 319,96 € au total.

Adopté à l'unanimité.

6. QUESTIONS DIVERSES :

- Clara TOMASINI annonce que le numéro 1 de la nouvelle gazette du village sera finalisé lundi 8 juin et distribué dans les boîtes aux lettres des habitants dans la semaine.
- Liberté BESLE présente un spectacle de danse organisé par le bar associatif le Oh Darling le 17 juillet 2026. L'ampleur du spectacle mériterait qu'il ait lieu en plein air sur le Pâtis. L'association envisage également de solliciter une subvention exceptionnelle. M. le Maire répond que cette demande doit être mise à l'ordre du jour d'un prochain conseil avec le budget prévisionnel et tous les éléments réglementaires.
- M. le Maire annonce que le feu d'artifice du 13 juillet sera confié à la même société de fournitures que d'habitude, le dossier sera déposé à la Préfecture.
- Josiane PETIT demande des informations sur les travaux de voirie prévus rue de la Tuilerie. Marc ROUSSEAU répond que les tronçons dégradés doivent être refaits, ainsi que deux tronçons dégradés de la Grande rue. Ces travaux sont financés à 50% par la CCAVM, avec laquelle une convention de maîtrise d'ouvrage a été signée. Nous n'avons pas les dates de l'intervention.
- M. le Maire annonce qu'il aimerait monter un atelier citoyen pour l'entretien de l'église : présence régulière et travaux de maintenance électrique. Il en appelle aux citoyens volontaires.
- Un atelier fleurissement aura lieu le 21 juillet à 18h30, rendez-vous à la mairie.
- Des frênes malades au camping présentent un risque de sécurité, les branches concernées vont être élaguées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h55.

La Secrétaire de séance :
Madame Clara TOMASINI



3

Le Maire :
Monsieur Philippe VEYSSIERE



Le Conseil municipal étant terminé, M. le Maire demande s'il y a des questions, des interventions dans le public :

- Mme Chantal LEMIRE demande à quel titre le OhDarling peut demander des subventions. Liberté BESLE rappelle que la structure est devenue une association loi 1901 en octobre 2025.
- Mme Chantal LEMIRE demande que les poteaux en ciment déposés sur le Pâtis soient déplacés. M. le Maire répond qu'il faut que les services de la mairie les emmènent à la décharge.
- Mme Claudine FAUVÉ présente ses éloges pour la restauration du lavoir de la Salut-Martin et demande quand celui de la Bouillère sera restauré à son tour. M. le Maire répond que ces travaux ne sont pas programmés mais pourraient l'être si nécessaire. En attendant un gros nettoyage pourrait être organisé.
- M. Laurent LEMIRE remarque que le lavoir de la Chardenaude est à sec et que l'eau coule nettement moins dans les jardins de la rue. Clara TOMASINI répond qu'elle aimerait également mieux comprendre ce qui bloque ces flux d'eau, étant également concernée pour son jardin. M. le maire suggère de contacter M. RATON, hydrogéologue du département. Clara TOMASINI annonce qu'elle va prendre contact.

FIN 19H15.